



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JANVIER 2017

PRESENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1^{er} adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - Mme LAUBA Marie-Noëlle - M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline – M. RIBERAUD Wilfried - Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. MALEVRE Yannick (pouvoir à M. BORDET)
Mme NAUDY Marie-Christine (pouvoir à M. MANIERE)
M. FAIJAN Daniel (pouvoir à Mme FEREOLE)

SECRETARE DE SEANCE : Mme NAUZE Edith

La séance est filmée et enregistrée.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Umberto FURLAN, 2^{ème} adjoint, décédé le 20 décembre dernier.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à la majorité : 10 pour / 4 contre. Madame FEREOLE donne lecture d'un courrier émis par M. FAIJAN, secrétaire de séance lors du précédent conseil, au sujet de cette réunion.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame NAUDY a dû être remplacée à son poste de déléguée de l'Administration pour la révision des listes électorales. Madame NAUZE a été proposée et aucune objection de la Préfecture n'a été émise.

ORDRE DU JOUR

I – ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT ET NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE (DELIB_2017_01)

Suite au décès de Monsieur FURLAN, un nouvel adjoint doit être élu. Madame le Maire annonce qu'elle nommera ensuite un conseiller délégué et présente les nouvelles délégations envisagées.

Le deuxième adjoint aura en charge l'éducation et la jeunesse – l'action sociale – la vie associative – la gestion du foyer rural – la communication.

Madame le Maire fait appel à candidature et rappelle que le vote aura lieu à bulletin secret.

Madame Marie-Noëlle LAUBA se porte candidate. Messieurs Wilfried RIBERAUD et Cédric BORDET, assesseurs, procèdent au dépouillement du vote. Madame Marie-Noëlle LAUBA est élue par 9 voix, 3 blancs et 2 nuls.

Monsieur Didier GADEAUD est nommé Conseiller Délégué, en charge de la voirie et du suivi des travaux communaux.

Monsieur Cédric BORDET, 1^{er} adjoint, est désormais en charge des finances, de l'urbanisme et prospective, de la voirie, de l'environnement, de la sécurité, de l'encadrement des employés des services techniques et du suivi du matériel.

Monsieur Yannick MALEVRE reste conseiller délégué à la sécurité, à la vie associative et à l'environnement.

II – INDEMNITES DE FONCTION DU DEUXIEME ADJOINT ET DU CONSEILLER DELEGUE NOUVELLEMENT ELUS (DELIB_2017_02)

Madame le Maire propose de maintenir les indemnités fonctions actuellement en cours.

Par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 1015 :

- 6.80 % au nouvel adjoint (soit 260.05 € brut)
- 3.40 % au nouveau conseiller délégué (soit 130.03 € brut)

III – REMPLACEMENT DES DELEGUES SIVU CHENIL ET DFCI (DELIB_2017_03)

Suite au décès de Monsieur FURLAN, le Conseil Municipal nomme Monsieur Didier GADEAUD délégué titulaire et Monsieur Jean-Jacques FUNK délégué suppléant au SIVU Chenil du Libournais.

Monsieur Alain MANIERE remplacera Monsieur FURLAN en qualité de Chef de Lutte à la Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DELIB_2017_04)

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, l'Etat subventionne l'acquisition de columbarium. Madame le Maire présente un devis de 5 500 €.

Accord du Conseil Municipal qui approuve cet achat et sollicite une subvention de 25 % au titre de la DETR.

V – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A L'ETUDE DE LA CARTE COMMUNALE (DELIB_2017_05)

Madame le Maire fait part de son entretien avec Monsieur le Sous-Préfet en présence de la DDTM, du Pôle d'Equilibre Territorial, pour faire le point sur notre projet de révision de carte communale.

Elle rappelle que notre document d'urbanisme date de 2004 que sa révision vise à mieux distribuer les terrains et ouvrir les hameaux. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes dotées d'une carte communale ont un an pour se mettre en conformité avec les règles d'urbanisme dictées par la loi NOTRe, le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Libournais. La loi ALUR permet aux communautés d'agglomérations de prendre la compétence urbanisme mais l'Etat garde le contrôle de la légalité des permis. Dans le contexte actuel de ces lois, tant que le foncier du bourg ne sera pas consommé, aucune construction ne sera accordée dans les hameaux, d'autant plus dans les zones soumises à l'avis de l'Institut National des Appellations d'Origine (viticulture).

Il nous est demandé d'établir un avenant à notre projet de révision de carte communale, avec un projet de constructions sur 5 ans qui comblerait en priorité les zones non urbanisées entre deux constructions. Ce plan permettrait ainsi une vision plus réaliste et mieux mesurée de l'évolution démographique. Nous serions ainsi en adéquation avec les lois et les différents organismes. L'Etat se propose également d'intervenir sur la rétention foncière de la commune.

Notre bureau d'études, URBAM, nous a établi un devis complémentaire de 2 592 € HT. Le Pôle d'Equilibre Territorial propose de reprendre l'étude pour le prix de 5 300 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions, approuve cette décision, retient la proposition du Cabinet URBAM et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires. Les crédits seront portés au budget.

V – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2017 étudiées au cours du précédent exercice :

- Réfection des routes de la Comtesse et des Bardous pour 21 285 €
- Aménagement des sanitaires de l'école : 16 432 €
- Acquisition du columbarium : 5 500 €
- Extension du réseau électrique rue Joliberge : 3 100 €
- Acquisition de panneaux électoraux : 975 €
- Etude carte communale : 3 111 €

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Couverture numérique de la commune
Suite à notre interpellation, la CALI et le Conseil Départemental ont pris acte de la situation difficile de notre commune en matière de couverture numérique.
Notre commune va bénéficier de travaux anticipés. Une réunion publique aura lieu le 20 mars prochain à 18h30 au foyer rural de notre commune pour présenter à la population les aménagements prévus.
- Eclairage public
Un audit a été fait sur notre patrimoine d'éclairage public. Il est estimé à 250 000 € dont 66 % est en bon état. 8 armoires sont vétustes. Les luminaires en plastique seraient à changer. Ces travaux sont subventionnés à 60 % par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et 20% par le SDEEG.
- Madame FEREOLE donne lecture d'une lettre d'un des habitants de la commune assistant aux réunions. Il s'interroge sur le huis clos. Madame le Maire s'étonne du manque de connaissance de Madame FEREOLE sur le fonctionnement d'un conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10